

Création de l'Agence nationale du Sport

L'Agence nationale du Sport est officiellement née aujourd'hui, mercredi 24 avril dans l'enceinte du Stade de France à Saint-Denis. Roxana MARACINEANU, Ministre des Sports a ouvert l'Assemblée générale constitutive qui scelle la création de l'Agence nationale du Sport sous la forme d'un groupement d'intérêt public. Les 45 membres de l'Assemblée Générale représentant l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique ont signé la convention constitutive qui donne vie à ce nouvel opérateur de l'Etat, rattaché au Ministère des Sports. Née d'une longue concertation avec tous les acteurs du sport Français, cette agence est un levier pour accompagner les politiques publiques et porter les objectifs fixés par la Ministre des Sports en matière de haut niveau et de sport pour tous.

Collégiale et concertée, l'Agence nationale du Sport assurera deux missions : la haute performance et le développement des pratiques dans une seule et même structure.

- La haute performance : l'Agence nationale du Sport contribuera à accompagner les fédérations vers plus d'excellence dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques en plaçant la cellule athlète – entraîneurs au cœur du dispositif.
- Le développement des pratiques : l'Agence nationale du Sport agira au plus près des collectivités et territoires carencés en matière de politique sportive notamment pour l'emploi et pour la construction d'équipements sportifs. Elle soutiendra de manière innovante les fédérations via le projet sportif fédéral (plan de développement des pratiques pensé par les Fédérations au service des clubs, des territoires, des Français). A ce titre, l'Agence reprend les missions jusqu'alors dévolues au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) qui de fait est dissous.

Une gouvernance partagée

Fédératrice et réactive, l'Agence nationale du Sport permettra à ses membres fondateurs : Etat, mouvement sportif, collectivités et monde économique, de décider conjointement des orientations et des règlements d'intervention.

La Ministre des sports, Roxana MARACINEANU, a choisi de proposer Jean Castex, Délégué Interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, comme président de l'Agence. Celui-ci a été élu au nom de l'Etat et sera le garant du bon fonctionnement de la structure.

Choisi comme préfigurateur de l'Agence, Frédéric SANAUR est nommé Directeur Général de l'Agence nationale du Sport tandis que Claude ONESTA est désigné Manager Général de la Haute Performance.

2019, année d'application

Les orientations et les règlements d'intervention validés en Conseil d'administration permettront dès à présent d'agir pour le développement du sport.

- Pour l'emploi, avec notamment le maintien des emplois financés en 2018, soit 5070 emplois.
- Pour les équipements, avec un programme ambitieux de 54 millions d'euros qui permettra d'accompagner la rénovation et la construction d'équipements.
- Pour les associations sportives, avec la mise en place des projets sportifs fédéraux, le programme « j'apprends à nager » et le soutien territorial via les structures déconcentrées.

Outre les nominations de Frédéric Sanaur et Claude Onesta, le premier Conseil d'Administration a donné lieu à des délibérations sur le budget de l'Agence qui s'élève à environ 350 millions d'euros. Il se répartit en 3 postes de dépenses principaux : la haute performance (93,4 millions €), le développement des pratiques sportives (197,1 millions €) et le fonctionnement de l'agence (7,4 millions d'euros). La différence correspond au paiement d'une partie des engagements du CNDS sur les équipements sportifs (restes à payer). Ainsi qu'aux subventions versées par le Ministère des Sports au CNOSF et au CPSF via l'Agence nationale du Sport.

Ce premier CA a également donné lieu à la création du Comité d'Ethique, de déontologie, de rémunération et d'audit ainsi qu'à deux comités consultatifs : celui dédié aux équipements sportifs et l'autre consacré à l'emploi. Enfin, le règlement intérieur et financier de l'Agence nationale du sport a été adopté.

Verbatims :

« Je suis enthousiaste de voir naître aujourd'hui l'Agence nationale du Sport qui est le fruit de longs mois de travaux et de concertation pour imaginer le modèle sportif de demain. Un modèle où l'Etat est partenaire auprès d'acteurs responsables et engagés que sont les fédérations, les collectivités et le monde de l'entreprise. Nous faisons le pari de l'intelligence collective au service du sport français. » Roxana MARACINEANU, Ministre des Sports

« Cette Agence nationale du Sport un objet institutionnel singulier. Elle représente des entités très autonomes et mon rôle sera de veiller à l'équilibre de l'ensemble. Nous avons la volonté de travailler conjointement. Il y aura des débats mais notre objectif est de dégager des axes communs qui fédèrent et permettent d'aller dans le bon sens ». Jean CASTEX, Président de l'Agence nationale du Sport

« C'est un moment important. On donne naissance à un nouveau modèle sportif. Mieux faire ensemble ce n'est pas qu'une formule. Nous voulons prendre toutes les décisions de manière co-construite, collégiale au bénéfice du sport français. Le mouvement sportif est déjà à l'œuvre et engagé dans le processus de l'Agence puisque 29 fédérations ont décidé d'adopter un Projet Sportif Fédéral. Nous voulons tous faire la démonstration que cette gouvernance partagée sera efficace ». Denis MASSEGLIA, vice-président de l'Agence nationale du Sport et président du CNOSF

« La création de l'Agence nationale du Sport est une bonne nouvelle pour le Sport Français. Nous voulions un nouvel élan, il est là. L'agence doit nous permettre de guider plus de personnes en situation de handicap (1 Français sur 5) vers le sport. » Marie-Amélie LE FUR, Présidente du CPSF

« On porte déjà le sport au quotidien en soutenant les équipements et les clubs. En nous mettant autour de la table, l'Etat nous donne un pouvoir de décision au niveau national mais aussi territorial. Disposer d'un guichet unique au niveau régional, ce sera un accélérateur

formidable pour les collectivités ». – David LAZARUS, Association des Maires de France et maire de Chambly

« France Urbaine se réjouit de la création de l'Agence car elle fait preuve de beaucoup d'audace. C'est une structure très moderne et avant-gardiste. La commune, la ville, le village se projettent déjà dans cette organisation. Le sport ce n'est pas une dépense mais un investissement. Il a besoin qu'on fédère ses compétences ». Roselyne BIENVENU – France Urbaine

« Le département est un échelon de proximité pour les clubs mais aussi un soutien aux régions pour les grands équipements, il a aussi une responsabilité pour le sport scolaire. Nous voulions que cette compétence sport soit partagée car le sport a besoin de toutes les énergies. Cette instance va permettre de débattre avec l'Etat, le mouvement sportif... Les déclinaisons territoriales sont capitales pour accompagner au mieux le sport partout ». André VIOLA – Association des Départements de France

« C'est une grande satisfaction d'avoir pu mettre sur orbite cette Agence. Nous voulons aller au plus près des usagers et des territoires, parler d'une seule voix. Aujourd'hui, ce n'est pas la ligne d'arrivée mais le point de départ pour l'ambition sportive de la France. »

Jean-Paul OMEYER, Vice-Président de l'Agence nationale du Sport, Vice-Président de l'Association des Régions de France

La grande nouveauté c'est que le monde économique puisse avoir un pouvoir de décision. Nous sommes ravis de cette reconnaissance même si c'est légitime et logique que les entreprises soient consultées. L'ensemble des entreprises françaises sont représentées au sein de ce collège. C'est inédit. Nous voulons apporter des idées nouvelles, notre pragmatisme. Virgile CAILLET, Union Sport et Cycle

« Le MEDEF se réjouit de l'installation de l'Agence Nationale du Sport. Cette gouvernance doit permettre de montrer que l'apport des entreprises va bien au-delà du sponsoring, il est un enjeu de performance, de compétitivité, d'innovation et de diplomatie. » Dominique CARLAC'H Vice-Présidente du MEDEF

Contact presse :
Cabinet de Roxana MARACINEANU : 01 40 45 90 82
sec.presse.sports@sports.gouv.fr